




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2020-45**

**Séance publique du**

**18 mai 2020**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20200518- lmc1172306-DE-1-1
Date de signature : 25/05/2020
Date de réception : mercredi 20 mai 2020
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE ET L'ASSOCIATION  
INITIATIVE PAYS D'AIX DANS LE CADRE DU FONDS REGIONAL COVID RESISTANCE**

Le 18 mai 2020 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 14/05/2020, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Monsieur Jules SUSINI, Madame Abbassia BACHI à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Danièle BRUNET à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Dominique AUGÉY, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Liliane PIERRON à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Danielle SANTAMARIA à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Irène MALAUZAT.

Secrétaire : Jean BOULHOL

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S FINANCE, NUMERIQUE ET  
GESTION

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 MAI 2020

Nomenclature : 7.10  
Divers

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Dominique AUGÉY

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE ET L'ASSOCIATION INITIATIVE PAYS D'AIX DANS LE CADRE DU FONDS REGIONAL COVID RESISTANCE-  
Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Dans la continuité du rapport concernant la participation de la commune d'Aix-en-Provence au fonds COVID RESISTANCE mis en œuvre par la Région Provence Alpes Côte d'Azur et la Banque des Territoires, il convient d'établir une convention avec l'association Initiative Pays d'Aix, désigné comme opérateur.

La participation de la ville, d'un montant de **291 352 euros** (145 676 habitants x 2€ : *Données INSEE*), prendra la forme d'un apport en fonds propres avec droit de reprise et sera versée à l'association Initiative Pays d'Aix qui sera chargé, en tant qu'opérateur de :

- *Assurer du suivi des aides : de l'instruction des demandes au remboursement des prêts.*
- *Tenir une comptabilité analytique permettant une information précise de l'utilisation du présent apport.*
- *Communiquer aux partenaires financeurs toutes les informations nécessaires au suivi et au pilotage de ce dispositif exceptionnel.*

**Modalités de mise en œuvre :**

- **La cible de ce fonds est :**

Les entreprises de moins de 20 salariés, autonomes au sens de la réglementation européenne, rencontrant des difficultés conjoncturelles liées à l'impact du coronavirus,

notamment en tension de trésorerie et/ou souhaitant mettre en œuvre un projet d'investissement visant à limiter l'impact économique du coronavirus (achat de matériel de protection et de prévention, changement de filière d'approvisionnement).

- Tous les statuts d'entreprises sont concernés : indépendants, personnes morales (sociétés, associations, coopératives) développant une activité économique.
- Tout secteur d'activité confondu, dont les professions libérales réglementées.

- **L'aide apportée est un prêt de 3 000 à 10 000 €** à destination de l'entreprise. Ce prêt est sans garantie personnelle, à taux zéro et avec un différé d'amortissement de 18 mois maximum. Il n'y a pas de contrepartie obligatoire mais elle est possible. La durée du prêt est de 5 ans maximum. Avec un prêt moyen de 7 000 €, c'est plus de 300 entreprises qui pourront être aidées.

**Compte-tenu des informations qui précèdent, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :**

- **DECIDER** de l'adhésion de la ville d'Aix-en-Provence à l'association Initiative Pays d'Aix.
- **APPROUVER** les termes de la convention entre l'association Initiative Pays d'Aix et la commune d'Aix-en-Provence dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISER** le Maire à signer cette convention.

DL.2020-45 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE ET  
L'ASSOCIATION INITIATIVE PAYS D'AIX DANS LE CADRE DU FONDS REGIONAL COVID  
RESISTANCE-

Présents et représentés	: 51
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote


NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Maryse JOISSAINS-MASINI



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»